

Fiche variable de
contexte local



Gouvernance et filières agricoles sur le territoire

Objectifs :

- ✓ Donner des éléments de cadrage et des définitions sur les filières agricoles en France ;
- ✓ Explorer les futurs possibles des filières agricoles en France.

1. Définition de la variable

D'après l'INSEE, une **filière** désigne l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini. Ce terme n'est donc pas spécifique au secteur agricole.

Une filière regroupe des acteurs ayant suffisamment d'intérêts en commun dans la création de valeur ajoutée d'un produit fini pour coopérer.

Dans le cas des **filières agricoles**, on retrouve une chaîne d'acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs) engagés autour d'une même matière première agricole (filière viticole, céréalière, de la betterave à sucre, des oléagineux, de la pomme de terre, du lait, des semences etc).

Les filières agricoles constituent une **variable de contexte local** pour la prospective eau-agriculture-changement climatique car plusieurs membres des groupes prospectifs (agriculteurs, représentants des coopératives et des consommateurs notamment) peuvent avoir une action concrète sur les orientations et les décisions politiques de la filière. L'évolution de ces dernières dépend des arbitrages avec un grand nombre d'acteurs, notamment les organismes de collecte et de commercialisation, les entreprises agroalimentaires et les pouvoirs publics qui peuvent aussi intervenir lors des ateliers de prospective.

Les organisations interprofessionnelles : établies à une échelle nationale, elles regroupent différents acteurs d'une même filière et ont comme objectif d'agir pour l'intérêt commun de l'ensemble de leurs membres. Cette forme d'organisation, souvent perçue comme une particularité française, est pourtant répandue, que ce soit dans les pays développés ou en développement. Cinq missions sont généralement attribuées aux interprofessions¹ :

- Représenter les intérêts de la filière auprès des institutions publiques ;
- Promouvoir les produits auprès des consommateurs ;
- Elaborer des standards de qualité et des cahiers des charges afin d'assurer l'homogénéité des produits de la filière ;
- Investir dans la recherche et développement pour améliorer les techniques de production ou pour développer de nouveaux outils de suivi et de gestion pour la filière (optionnel) ;
- Fournir des informations statistiques sur les marchés qui nourrissent les arbitrages commerciaux.

On dénombre 74 organisations interprofessionnelles françaises (dont 28 pour les vins et boissons, 14 pour les viandes, 11 pour les grandes cultures, 8 pour les fruits et légumes, horticulture et tabac, 7 pour les produits laitiers)².

Les sociétés coopératives agricoles (SCA) : entreprises coopératives, créées et gérées par des agriculteurs qui disposent d'un statut sui generis, c'est-à-dire qui n'est ni civil ni commercial. Elles permettent d'assurer en commun : l'utilisation d'outils de production, de conditionnement, de stockage, la commercialisation ou la transformation des produits de leurs exploitations ; l'approvisionnement en engrais et autres intrants. On en recense environ 2400 sur le territoire français³.

Différents types de coopératives agricoles coexistent, parmi lesquelles figurent les **coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)** qui ont pour objet de mettre à la disposition de ses adhérents du matériel agricole et des salariés. Il existe actuellement environ 11740 Cuma en France⁴.

¹ CEP, « Les organisations interprofessionnelles : un outil répandu de gestion des filières », juin 2011.

² Marie-Sophie Dedieu, Marie-Aude Even, et Jean-François Baschet, « Fiche Organisation verticale des filières et stratégies agro-industrielles », *Agriculture Forêt Climat : vers des stratégies d'adaptation* », 2013, 6.

³ « C'est quoi une coop agricole ? », La coopération agricole, consulté le 26 juillet 2021,

<http://www.lacooperationagricole.coop/fr/actualites/modele-cooperatif/cest-quoi-une-coop-agricole>.

⁴ « Les Chiffres-clés des Cuma », consulté le 26 juillet 2021, <http://www.cuma.fr/content/les-chiffres-cles-des-cuma>.

Les organisations de producteurs (OP) ou groupement de producteur : constitués à l'initiative d'un ensemble d'agriculteurs assurant une même production et qui se regroupent dans l'objectif de mutualiser leurs moyens afin de rééquilibrer les relations commerciales qu'ils entretiennent avec les acteurs économiques de l'aval de leur filière. Ces groupements ou organisation ont également pour mission de garantir l'organisation pérenne de la production, de valoriser les productions, de renforcer l'organisation commerciale et de mener des actions de promotion.

Signes de qualité et d'origine

Certaines filières mettent en place des **signes de qualité et d'origine (SIQO)** régis par l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) et gérés par les Organismes de défense et de gestion (ODG). Les cinq principaux SIQO sont les suivants:



L'Appellation d'origine protégée (AOP) : signe européen qui désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. **L'Appellation d'origine contrôlée (AOC)** est relative aux produits répondant aux critères de l'AOP sur le territoire français. Elle constitue une étape vers l'AOP, qui est reconnue par les autres pays européens. La notion de terroir⁵ est au cœur du concept des AOP.



L'indication géographique protégée (IGP) : signe européen utilisé pour un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique où se déroule la production ou la transformation. La relation entre le produit et son origine est donc moins forte que pour l'AOC.



L'Agriculture Biologique : mode de production qui fait l'objet d'une certification européenne garantissant que la mise en œuvre de pratiques environnementales (interdiction des OGM, recours limité aux intrants chimiques) le respect de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et le bien-être animal.



Le label rouge : signe français qui désigne un produit qui, par ses conditions de production ou de fabrication, présente un niveau de qualité supérieur par rapport aux autres produits similaires habituellement commercialisés.



La spécialité traditionnelle garantie (SPG) : signe applicable à un produit dont les qualités spécifiques sont liées à une composition, des méthodes de fabrication ou de transformation fondées sur une tradition. A noter que la STG peut relever d'un usage/savoir-faire qui peut être réalisé en dehors du pays ou de la région de provenance ou de fabrication du produit.

2. Indicateur de cette variable

Les indicateurs permettant de caractériser cette variable peuvent se décomposer en plusieurs groupes.

Des indicateurs relatifs à l'organisation des filières de façon générale :

- Périmètre géographique de la filière (distance spatiale moyenne entre les acteurs de la filière) ;
- Orientation stratégique des filières (différenciation par les prix ou la qualité, stratégie de diversification ou de spécialisation, création de signe de qualité, recherche de nouveaux débouchés commerciaux etc) ;
- Gouvernance des filières (rôle des interprofessions notamment) ;
- Poids économique des filières (chiffre d'affaire) ;
- Degré de concentration des filières (répartition de la valeur ajoutée entre les différents acteurs de la filière, transmission des prix depuis les producteurs jusqu'aux distributeurs).

⁵ D'après l'INAO il s'agit d'un espace délimité dans lequel une communauté humaine construit au cours de son histoire un savoir-faire collectif de production, le terroir est fondé sur un système d'interactions entre un milieu physique et biologique, et un ensemble de facteurs humains.

Des indicateurs plus spécifiques à l'activité agricole (amont des filières) :

- Groupements coopératifs et groupements d'employeurs présents sur le territoire (nombre et localisation) ;
- Présence d'ateliers de transformation locale (abattoirs notamment) et d'industries agroalimentaires sur le territoire (nombre et localisation) ;
- Nature et financement du conseil technique et économique sur les exploitations ;
- Développement et accessibilité des innovations agricoles (nombre et taille des exploitations équipées avec du matériel de précision et des outils technologiques);

Des indicateurs relatifs à l'accompagnement des filières par les pouvoirs publics :

- Politique de développement rural des régions (montant des aides du second pilier de la PAC, appels d'offre, formations organisées pour les agriculteurs ; mise en relation des acteurs locaux des filières agricoles et agroalimentaires etc). L'évolution de ces indicateurs est décrite en partie dans la fiche variable externe « **Politique agricole commune** ».

3. Liens avec le système « Eau – Agriculture – Changement climatique »

L'organisation des filières agricoles est l'un des facteurs qui détermine les **conditions économiques** dans lesquelles se trouvent les exploitations agricoles. Par ce biais, les acteurs présents à l'amont comme à l'aval de la filière ont une influence directe sur les types de productions vendues, mais également sur la manière dont elles sont produites sur les exploitations (intrants, machines disponibles etc)

Ces impacts peuvent être soit **indirects**, via des conditions économiques, ou **directs** à travers des cahiers des charges (AOP, AOC) qui fixent des pratiques agricoles. A travers le choix des productions vendues, des volumes produits et des pratiques agricoles, les filières agricoles locales ont un impact direct sur la gestion de l'eau au niveau des exploitations agricoles (surfaces irriguées, matériel d'irrigation etc) mais également sur la préservation des réserves utiles des sols (via le travail du sol notamment).

Les filières influencent aussi les stratégies de production des agriculteurs avec des stratégies de volume, de différenciation (valorisation basée sur l'origine, la qualité des produits), mais aussi de diversification des activités. Enfin, le conseil agricole influence les stratégies d'investissement et d'équipement des agriculteurs, ainsi que la diffusion des innovations technologiques.

4. Etudes rétrospectives

4.1 Liste des facteurs d'influence de la variable⁶

Cette variable est influencée notamment par :

- L'évolution des politiques agricoles nationales et européennes (voir la fiche variable externe « **Politique agricole commune** ») ;
- La demande alimentaire locale, nationale et mondiale et les attentes sociétales envers l'agriculture et l'alimentation (voir la fiche variable externe « **Evolution de la demande alimentaire (marché intérieur et export)** ») ;
- Les prix de vente des denrées agricoles, dépendants notamment des marchés mondiaux des matières premières (voir la fiche variable externe « **Evolution des prix sur les marchés mondiaux (énergie, bois, agriculture)** »).
- Les réglementations qui encadrent le statut des coopératives agricoles et des groupements de producteurs.

4.2 Etude rétrospective de la variable⁷

⁶ Cette section reprend en grande partie les éléments développés dans la fiche « Organisation verticale des filières et stratégies agro-industrielles » de l'étude -Agriculture Forêt Climat : vers des stratégies d'adaptation (« AFClim »).

4.2.1 Un développement très hétérogène des coopératives agricoles françaises

Le statut de la **coopérative agricole** est apparu assez tardivement en France, de sorte que le syndicat agricole a constitué jusqu'en **1947** l'instrument de défense des intérêts professionnels des filières agricoles.

Le développement des coopératives en France reste cependant très **hétérogène selon les filières** : il a été très marqué pour les filières de transformation du lait, de la production de sucre de betterave et de la collecte des grains mais il en existe peu dans le secteur des viandes, hormis pour la viande porcine.

Certaines coopératives sont par ailleurs devenues des **leaders mondiaux** (In Vivo, Terrena, Tereos, Sodiaal). Pour autant, la majorité des structures coopératives restent de petite taille et cohabitent avec les très grandes structures. Ces petites structures ont tendance à se positionner sur des produits de qualités ou des marchés très spécifiques voire de niche. Une ordonnance de 2019 issue de la loi « Egalim » prévoit la **séparation du conseil et de la vente**/application/mise sur le marché de produits phytosanitaires par les coopératives agricoles, afin de limiter les conflits d'intérêts.

4.2.2 Internationalisation et mouvement de concentration à l'aval des filières

Née dans les années 30 aux Etats-Unis, la **grande distribution** apparaît en Europe dans les années 1950 avec les premiers supermarchés, bientôt suivi des hypermarchés qui allient une offre alimentaire à une offre spécialisée. Le premier magasin Leclerc apparaît dès 1949, tandis que les distributeurs Auchan et Carrefour voient le jour au début des années 1960.

L'Etat encourage le développement de la grande distribution avec la circulaire Fontanet de mars 1960 qui interdit le refus de vente et les prix imposés entre un fournisseur et un commerçant détaillant, ce qui garantit un rapport de force favorable aux distributeurs dans leurs négociations avec les industriels.

A partir des années 1980, la **grande distribution** gagne en parts de marché et se concentre. La grande distribution est aujourd'hui le principal lieu d'approvisionnement en produits alimentaires des ménages français avec une amplitude moyenne de 61 % à 83 % selon les produits⁸. Les centrales d'achat se regroupent également avec des tendances oligopolistiques. Selon l'association « Que Choisir », les quatre principales centrales d'achat se partagent actuellement un peu plus de 90% des parts de marché. Ces distributeurs ont développé leurs propres produits alimentaires (marques de distributeurs) concurrençant les marques propres des industries agro-alimentaires.

La présence de **groupes d'industries agro-alimentaires** (IAA) au sein des filières agricoles s'intensifie à partir des années 1980. La concentration des IAA augmente avec le degré de transformation du produit (avec en tête en France Danone, Lactalis, Pernod-Ricard, Bongrain et Terrena, leaders internationaux).

La France dispose aujourd'hui de grands groupes laitiers, dont quatre dans le top 20 mondial en 2017 : Danone, Lactalis, Sodiaal et Savencia. Ces groupes sont présents à l'international que ce soit via leurs exportations (40 % du lait produit en France est destiné à l'exportation) ou leurs implantations à l'étranger.

La concentration des activités de transformation est particulièrement visible dans le secteur laitier avec un phénomène qui s'accroît depuis 2008. Une étude de FranceAgrimer parut en 2018 souligne la grande variabilité du degré de concentration industrielle au sein de la filière laitière, avec une concentration particulièrement marquée pour certains fromages (presque 100% du fromage à pâte filée est ainsi produit seulement trois entreprises laitières).

⁸ FranceAgriMer, « Évolution des dépenses alimentaires des ménages dans les circuits de distribution de 2008 à 2017 », 2018, https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/56762/document/A4_vdef_%C3%A9volution%20d%C3%A9penses%20alimentaires%20m%C3%A9nages%20circuits%20distrib%202008_2017.pdf?version=4.

TOP 3	Volume (% du total)	Groupes
Lait conditionné total	66,6 %	Sodiaal, Lactalis, Laiterie St Denis de l'Hôtel
Lait liquide infantile	90,1 %	Danone, Sodiaal, Lactalis
Beurre	54,8 %	Lactalis, Sodiaal, Laïta
Crème fraîche conditionnée	58,8 %	Eurial, Yoplait, Lactalis
Crème longue conservation	76,2 %	Lactalis, Savencia, Sodiaal
Fromages blancs et petits suisses	51,1 %	Yoplait, Maîtres Laitiers du Cotentin, Danone
Yaourts et laits fermentés	64,4 %	Danone, Yoplait, Lactalis
Desserts lactés frais	75,7 %	Lactalis, Novandie, Danone
Fromages frais	76,2 %	Savencia, Bel, Laïta
Fromages à pâte molle	63,6 %	Lactalis, Compagnie des Fromages et Richesmonts, Savencia
Fromages PPC	70,1 %	Sodiaal, Lactalis, Laïta
Fromages PPNC	43,9 %	Sodiaal, Bel, Lactalis
Fromages à pâte filée	99,6 %	Eurial, Lactalis, Compagnie des Fromages et Richesmonts
Poudre grasse	64,5 %	Lactalis, Ingredia, Sill
Poudre de lait écrémé	58,6 %	Lactalis, Savencia, Laïta
Poudre de lactosérum	74,6 %	Sodiaal, Lactalis, Savencia
Poudre de lait infantile	62,8 %	Isigny Sainte Mère, Nestlé, Lactalis

Source : FranceAgriMer

Figure 1-Degré de concentration industrielle (top 3 des groupes laitiers) selon les produits laitiers
Source : FranceAgriMer, 2018⁹

Parallèlement, les filières agroalimentaires s'**internationnalisent** : une partie de la production est délocalisée à l'étranger et de nombreux acteurs sont intégrés à des groupes multinationaux. Cependant, le caractère périssable de certains produits limite ce processus et constitue un frein à la distance entre bassins de production et de consommation.

4.2.3 Vers un rééquilibrage de la répartition de la valeur ajoutée au sein des filières

Face au climat de concurrence accrue dans le secteur agricole, différentes lois françaises ont cherché à renforcer la position des producteurs agricoles dans les négociations pour assurer une meilleure répartition de la valeur au sein de la filière alimentaire, grâce à des relations commerciales plus transparentes. La **loi de modernisation de l'agriculture de 2010** a ainsi cherché à **renforcer la contractualisation** entre les producteurs agricoles et leurs premiers acheteurs avec l'obligation de définir les clauses essentielles du contrat (prix, volume, etc.). La contractualisation a ainsi été rendue obligatoire par décret dans le secteur du lait de vache en 2010 et dans celui des fruits et légumes frais en 2011.

Plus récemment, la **loi** pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (**Egalim**) de **2018** a cherché à développer le recours à la contractualisation, avec des **contrats à l'initiative du producteur**. La loi prévoit également que les organisations interprofessionnelles deviennent responsables des indicateurs de référence (évolution des coûts de production, des prix, du cahier des charges etc) mis à dispositions des organisations de producteurs pour négocier les contrats. En pratique, certaines interprofessions (notamment les filières viandes) rencontrent cependant des difficultés à se mettre d'accord sur des indicateurs de coûts de production¹⁰.

4.2.4 Des exigences sanitaires de plus en plus fortes tout au long de la chaîne alimentaire

Différentes crises sanitaires (crise de la vache folle dans les années 90, grippe aviaire de 2006 etc) ont conduit à la mise en place de systèmes de traçabilité obligatoires des produits tout au long de la chaîne alimentaire, ce qui a été un facteur de structuration verticale des filières.

⁹ FranceAgriMer, « La transformation laitière française », 2018, <https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/57216/document/ETU-LAI-La%20transformation%20laiti%C3%A8re%20fran%C3%A7aise-2018.pdf?version=4>.

¹⁰ Commission des Affaires économiques du Sénat, « Loi Egalim un an après : le compte n'y est pas », octobre 2019, <http://www.senat.fr/rap/r19-089/r19-0894.html>.

Les exigences de traçabilité des produits agricoles et agroalimentaires ont engendré la multiplication de normes, de labels, de chartes de qualité privées, au-delà du système des produits d'appellation d'origine réglementés par l'Etat. Ces produits, soumis à des exigences de production, de transformation, imposant des contraintes pour de nombreux acteurs des filières et nécessitent aussi une importante coordination de ces acteurs. Certains grands distributeurs ont ainsi mis en place des chartes de qualité nécessitant une contractualisation des opérateurs le long de la chaîne.

4.2.5 Le développement des circuits-courts et des produits labellisés

En réponse aux attentes sociétales de resserrement des liens entre agriculteurs et sociétés, une logique de reterritorialisation des filières s'est mise en œuvre, encouragée par les pouvoirs publics.

La **Loi d'avenir pour l'agriculture de 2014** encourage ainsi le développement de **projets alimentaires territoriaux** (PAT) visant à relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines

En parallèle, le nombre de produits sous **signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine** (SIQO) ne cesse d'augmenter en France. En France, en 2019, plus de 1000 produits étaient labellisés (hors agriculture biologique).



Figure 2- SIQO répertoriés en 2019

Source : INAO, 2019¹¹

La filière de l'agriculture biologique (AB) connaît une forte croissance. En 2019, un peu plus de 10% des exploitations agricoles en France sont désormais engagées en agriculture biologique et 6% des produits alimentaires achetés par les ménages français sont issues de l'AB.

¹¹ INAO, « Publication des chiffres-clés 2019 », 2019, <https://www.inao.gov.fr/Nos-actualites/Publication-des-chiffres-cles-2019>.

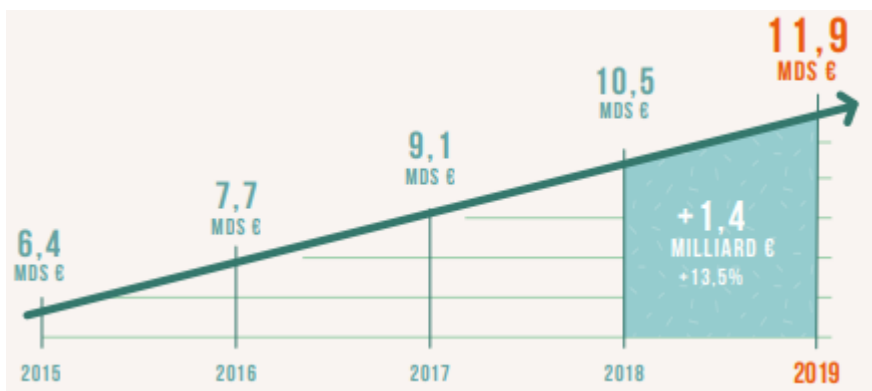


Figure 3-Progression du marché alimentaire de l'agriculture biologique de 2015 à 2019
Source : Agence bio, 2019¹²

4.2.6 Le développement de la valorisation non alimentaire des produits agricoles

Un développement encadré de la filière des biocarburants¹³

Le secteur agricole représente 96 % de la production de biocarburants sur le territoire français (hors importation), les 4 % restants étant issus de déchets organiques (graisses animales et huiles usagées).

Filière énergétique	Sous-filière	Génération	Matière première
Gazole	Biodiesel	1 ^{ère}	Colza, tournesol, palme, soja
	Huile végétale pure		
Essence	Biomass-to-liquid	2 ^{ème}	Miscanthus, millet vivace (<i>switchgrass</i>), essences de bois, pailles
	Bioéthanol	1 ^{ère}	Blé, maïs, betterave, canne à sucre
Gaz	Méthane	1 ^{ère}	Effluents agricoles
		2 ^{ème}	Essences de bois, pailles
	Dihydrogène		

Figure 4-Matières premières agricoles nécessaires à la fabrication de biocarburants
Source : Ademe, 2018

Les cultures agricoles destinées à la production de biocarburants de première génération¹⁴ représentaient 3 % de la surface agricole utile en France en 2014. En revanche, la part de la SAU dédiée aux cultures pour les biocarburants de deuxième génération comme le miscanthus est très faible car le développement de ces biocarburants en est encore en grande partie au stade expérimental.

¹² Agence BIO, « Les chiffres 2019 du secteur bio », 2019, https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2020/07/DP-AGENCE-BIO-CHIFFRES-2019_def.pdf.

¹³ Assemblée Nationale, « Rapport d'information sur la gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau », juin 2020, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-dvp/15b3061_rapport-information.pdf.

¹⁴ Biocarburant utilisant des matières agricoles entrant en concurrence avec la production alimentaire. On distingue le bioéthanol (produit à partir de canne à sucre, de céréales et de betterave sucrière et utilisé dans les moteurs essence) du biodiesel (est dérivé de différentes sources d'acides gras, notamment les huiles de soja, de colza, de palme et d'autres huiles végétales et utilisé dans les moteurs diesel).

Aujourd’hui, la production de biocarburants constitue un débouché important pour certaines productions agricoles comme le colza ou la betterave. La production de biodiesel a constitué de longue date un débouché non négligeable pour le colza. Ainsi, en 2010, il était estimé que plus de 20 % de la superficie cultivée en colza avait lieu dans le cadre de la jachère industrielle pour la fabrication de biocarburant. En 2017, la production française de biodiesel provenait à 60 % de colza, dont les deux tiers sont produits en France. Le tournesol ne représente quant à lui qu’une part résiduelle (5 %) de la production.

Le développement de la filière des biocarburants est cependant encadré par la directive Energie renouvelable (actualisée en 2018) qui limite l’incorporation de biocarburants de première génération à 7% de l’énergie contenue dans les carburants.

Un développement accéléré de la méthanisation agricole depuis 2010¹⁵

Les premières unités de méthanisation ont été implantées en France en 2003. Depuis, leur nombre n’a cessé d’augmenter. Depuis 2011, le biométhane peut être directement injecté dans les réseaux de gaz, avec un tarif de rachat. En 2020, la France comptait un peu plus de 800 unités de méthanisation, la majorité (65%) étant des unités de méthanisation agricole (à la ferme) qui fonctionnent en cogénération. Les matières organiques utilisées sont généralement des effluents d’élevage, des déchets agricoles, des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) et dans une moindre mesure des cultures dédiées (maïs notamment).

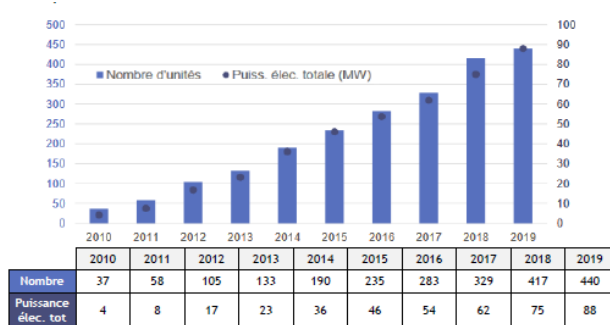


Figure 5-Évolution du nombre de sites de méthanisation agricole en cogénération
Source : Ademe, 2020

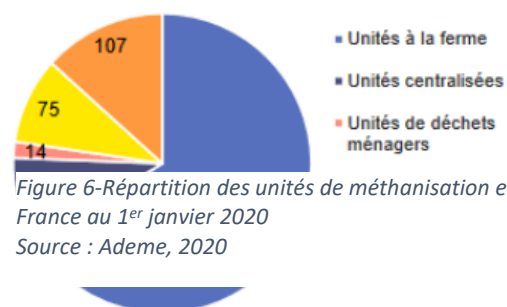


Figure 6-Répartition des unités de méthanisation en France au 1^{er} janvier 2020
Source : Ademe, 2020

5. Situation actuelle et prospective sur la variable

Les scénarios tendanciels et alternatifs détaillés dans cette fiche s’appuient sur deux études de prospective :

- Agriculture Forêt Climat : vers des stratégies d’adaptation (AFClm) ;
- L’agriculture dans les zones « intermédiaires » et « à faible potentiel.

5.1 Evolution prospective : Scénario tendanciel

Les groupes coopératifs laitiers et viande bovine représentent l’essentiel des **filières animales** sur le territoire. La collecte de lait bio augmente avec des coopératives spécialisées. En marge de ces grandes filières, se développent quelques ateliers de volailles ou d’ovins ainsi que des filières courtes et/ou locales sur des produits de consommation de proximité.

¹⁵ Delphine Chareyron, Hélène HORSIN Molinaro, et Bernard Multon, « Concepts et chiffres de l’énergie : La méthanisation agricole », 2021, 16.

Dans le **secteur des grandes cultures**, les filières industrielles « longues » (avec de multiples intermédiaires) restent le principal débouché. La collecte est assurée localement par les grosses coopératives et le négoce. Ces structures collectent principalement blé, le colza et l'orge en diversifiant à la marge les productions achetées. **Les filières des biocarburants** et de la **méthanisation à la ferme** se développent.

En grande culture, beaucoup de grandes exploitations agricoles sont suffisamment dotées en matériel et en main d'œuvre pour fonctionner en autonomie. Les modes classiques de mutualisation, CUMA, service de remplacement sont assez peu représentés et coexistent avec d'autres moyens de mutualisation : groupement d'employeurs, copropriété notamment.

Le conseil agricole se privatise, en réponse à la baisse du financement public dans la recherche et le développement agricole. Le secteur privé finance les innovations, ce qui permet d'accélérer leur mise mais génère aussi des inégalités d'accès aux technologies parmi les producteurs. Le conseil agricole est de plus en plus diffusé sur internet, les interventions sur les exploitations devenant plus coûteuses du fait de la diminution de la population agricole, et les agriculteurs y trouvent des informations complètes, notamment sur des aspects techniques.

5.2 Evolution prospective 2 : Intégration croissante de l'agriculture à l'industrie agroalimentaire

Le secteur agricole accentue son **industrialisation**, ce qui se traduit par une diminution du nombre d'exploitations dont les surfaces par exploitant s'agrandissent selon un phénomène de **concentration des terres** agricoles par rachats des petites exploitations.

On observe une **spécialisation croissante** en grande culture parfois associées à des ateliers de volailles hors sol ou d'ovins¹⁶. Par ailleurs, la **robotisation** croissante des fonctions de production diminue le besoin en main d'œuvre.

Avec l'agrandissement des structures et des formes sociétaires, les besoins de mutualisation sont moindres : les CUMA sont peu à peu désaffectées tout comme les autres formes de mutualisation ou d'entraide, jugées trop contraignantes. Chaque entité agricole développe son **autonomie**, s'équipe et travaille seule.

Dans le même temps, de nouvelles **formes « d'ubérisation¹⁷ »** apparaissent pour le matériel agricole. Ainsi, des sociétés de service voient ainsi le jour avec des parcs de matériel partagé, accessible par exemple par badge ou flash code.

5.3 Evolution prospective 3 : des filières agricoles qui misent sur le local et l'économie circulaire

Les agriculteurs misent sur la **complémentarité des productions végétales et animales**, en s'échangeant par exemple de la paille contre du fumier afin de reboucler les cycles de l'azote et du phosphore. Les déchets et coproduits agricoles sont par ailleurs recyclés, par exemple dans des méthaniseurs dont le biogaz peut être utilisé localement.

Les producteurs misent sur les cultures de qualité et les cultures locales du terroir. Ainsi le nombre de produits sous **signe d'identification de la qualité et de l'origine** (Siqo) augmente fortement.

Des **artisans-transformateurs locaux** s'installent pour valoriser la matière première locale (ex. malterie, brasserie, artisan beurrier).

Les pouvoirs publics cherchent à mettre en réseau les acteurs locaux des filières agricoles et agroalimentaires, notamment pour **l'approvisionnement des cantines scolaires** en produits locaux.

¹⁶ Scénario prospectif propre à la zone Adour Bassin de l'Adour et côtiers basques (Adour 2050)

¹⁷ Expression qui désigne la remise en cause du modèle économique d'une entreprise ou d'un secteur d'activité par l'arrivée d'un nouvel acteur proposant les mêmes services à des prix moindres, effectués par des indépendants plutôt que des salariés, le plus souvent via des plates-formes de réservation sur Internet (Larousse, 2017).

5.4 Evolution prospective 4 : développement des filières de valorisation énergétique des produits agricoles

Suivant les études, les scénarios mentionnent le développement de la méthanisation agricole et/ou de l'énergie produite à la ferme et/ou l'accroissement de la production agricole à destination de la filière des biocarburants.

Développement accéléré de la méthanisation agricole

Le biogaz voit sa production s'industrialiser. Les agriculteurs destinent tout ou partie de leur production à la **méthanisation**. Dans ce cas, la majorité du revenu provient des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) qui sont achetées pour alimenter le méthaniseur. Les cultures principales ont toujours une vocation alimentaire, mais sont mises au second plan par rapport au CIVE.

Dans certains scénarios prospectifs, la méthanisation devient un standard de toute production agricole, qu'il s'agisse de systèmes d'élevage ou de grandes cultures, et prend des formes multiples (de la méthanisation à la ferme aux installations collectives territoriales). La méthanisation est alors non seulement un outil de production d'énergie mais aussi une filière à part entière pour la **fertilisation organique** des terres agricoles.

Production d'énergie solaire à la ferme

Les agriculteurs prennent une vraie place dans la production d'énergie solaire française. Les terres agricoles les moins fertiles et celles abandonnées par les agriculteurs permettent l'installation de grandes centrales solaires au sol. Certaines études¹⁸ prévoient un scénario prospectif où tous les bâtiments agricoles se couvrent de panneaux solaires.

Accroissement des cultures dédiées à la fabrication de biocarburants

L'Etat assouplit la législation relative aux biocarburants, en réhaussant le seuil d'incorporation de ces derniers dans les essences et les gazoles, ce qui permet à la filière des biocarburants de s'industrialiser. Jusqu'à 20% de la surface agricole utile (20%) est alors destinée à la production de biocarburants.

5.5 Evolution prospective 5: l'agriculture biologique devient la norme

L'agriculture s'oriente vers le modèle de **l'agriculture biologique à grande échelle** ce qui, dans le contexte européen, conduit à une baisse de rendements d'environ 20 %. Les filières d'élevage industriel disparaissent dans ce scénario (aliments du bétail trop coûteux) au profit **des formes de polyculture-élevage et élevage extensif**. La surface en prairie croît mais la production bovine d'ensemble décroît légèrement, du fait de la moindre consommation de viande par habitant français.

Cependant, l'agriculture biologique atteint un palier et stagne car la demande reste limitée à une catégorie de population restreinte.

5.6 Evolution prospective 6 : Déclin des productions agricoles par manque de viabilité économique des filières

Les filières existantes ne permettent pas de dégager suffisamment de valeur ajoutée pour maintenir une production agricole sans avantage comparatif. La production agricole décline très fortement suite aux reconversions professionnelles et au non renouvellement des générations. Le conseil agricole est de plus en plus diffusé sur internet, les interventions sur les exploitations devenant plus coûteuses du fait de la diminution de la population agricole.

6. Pour aller plus loin

¹⁸ Acteon Environnement, Agro Sup Dijon, L'agriculture dans les zones « intermédiaires » et « à faible potentiel » : difficultés, ressources et dynamiques à l'horizon 2030, 2019.

Logo	Nom	Détails
 	<p>Acteon Environnement, Agro Sup Dijon, L'agriculture dans les zones « intermédiaires » et « à faible potentiel » : difficultés, ressources et dynamiques à l'horizon 2030, 2019.</p>	<p>Fiche variable « Capacité des agriculteurs à mutualiser des outils de production collectifs », « Capacité stratégique du territoire à lever des fonds qui touchent l'agriculture », « Création et/ou soutien de filière », « Production énergétique (éolien, solaire, méthanisation) ».</p> <p>Scénarios rencontrés pour les filières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration croissante de l'agriculture à l'industrie agroalimentaire ; - Economie circulaire ; - Différentiation par les marques/la labellisation ; - Déclin de l'agriculture. <p>Scénarios rencontrés pour les filières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autonomisation des exploitations ; - Le techno-partage ; - Mise sur le capital humain.
	<p>Vert J., Schaller N., Villien C. (coord.), « Agriculture Forêt Climat : vers des stratégies d'adaptation », Centre d'études et de prospective, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2013.</p>	<p>Variables « Organisation politique, de producteurs (coopératives) et technique », « Evolution des industries d'aval, notamment évolution des normes et des standards privés » ;</p> <p>Fiche variable « Organisation verticale des filières et stratégies agro-industrielles » téléchargeable : https://agriculture.gouv.fr/faits-tendances</p> <p>Scénarios rencontrés pour la diffusion des innovations agricoles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privatisation du conseil ; - Politique étatique d'accompagnement ; - Autonomisation du dispositif d'accompagnement des agriculteurs. <p>Scénarios rencontrés pour les assolements et les rotations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Céréalisation, biocarburants et zones herbagères spécialisées ; - Les céréales priment ; - Diversification végétale sur la sole cultivée, au détriment des prairies ; - Diversification végétale et maintien des prairies.